

tible de compromettre le moins possible les chances d'aboutir à un règlement satisfaisant.

Le Canada a maintenu aussi fermement son appui aux efforts visant à instaurer par des moyens pacifiques la justice sociale en Afrique australe et exprimé clairement sa vive réprobation de la discrimination raciale dans cette partie du monde. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale, M. Jamieson déclarait en effet le 29 septembre:

Mon gouvernement convient qu'il n'y aura pas de paix en Afrique si la Namibie et la Rhodésie n'accèdent pas rapidement à l'indépendance selon la règle de la majorité et dans l'harmonie raciale. En outre, il considère essentiel au maintien d'une paix durable que l'Afrique du Sud réponde aux revendications politiques, sociales et économiques de la majorité des Sud-Africains, appuyés quasi unanimement par cette assemblée.

Néanmoins, la dégradation de la situation en Afrique australe, en particulier à la suite des émeutes en Afrique du Sud et des déboires de la *Conférence constitutionnelle* en Namibie, a graduellement amené les délégations de l'Afrique et d'autres pays du tiers monde à durcir leur position à la trente et unième session. Pour la première fois, des pays entretenant d'importantes relations économiques avec l'Afrique du Sud ont été critiqués nommément dans des résolutions, la lutte armée menée par la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) en Namibie a reçu l'appui de l'Assemblée générale et le débat sur l'*apartheid* a explicitement qualifié de coloniale la situation en Afrique du Sud. C'est pourquoi la plupart des pays occidentaux, y compris le Canada, ont dû s'abstenir sur un certain nombre de résolutions importantes, dont le Canada avait pourtant approuvé des versions plus modérées à la session précédente.

### **Moyen-Orient**

Le débat sur le Moyen-Orient, s'il s'est généralement déroulé dans le calme, n'en a pas moins continué d'occuper une bonne partie du temps de l'Assemblée. Le lien entre le racisme et le sionisme, établi en 1975, est

réapparu dans les discours prononcés, mais aucune résolution n'y a fait allusion directement. De même, bien que certaines résolutions aient trahi un manque de pondération en proposant des solutions partiales et impraticables au conflit du Moyen-Orient, l'impression générale était que les événements politiques au lendemain de la guerre civile libanaise et dans le monde arabe permettaient d'espérer une reprise prochaine de la *Conférence de Genève*. Présentée par l'Égypte, une résolution modérée en ce sens a d'ailleurs reçu l'appui général, y compris celui du Canada et de la plupart des pays de l'Occident. Sur la question du Moyen-Orient la position du Canada face à toutes les résolutions se veut équilibrée et conséquente avec les principes énoncés par les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. La position canadienne s'est d'ailleurs concrétisée au cours du débat sur la situation au Moyen-Orient, ainsi que dans une série d'explications de votes, où ont été exposés les principaux facteurs qui la déterminent, notamment la double reconnaissance des aspirations légitimes du peuple palestinien et du droit d'Israël à une existence indépendante.

### **Chypre**

Au cours du débat de l'Assemblée générale sur Chypre, le représentant canadien n'a pas manqué de souligner la déception que causent au Canada l'absence de progrès vers un règlement négocié des problèmes de Chypre et l'appui financier insuffisant que les États membres consentent à la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), même s'il s'accorde à dire qu'elle joue un rôle important, voire capital. Le débat plénier n'a pourtant laissé entrevoir aucun progrès majeur à ce chapitre.

Le Canada, qui vient au deuxième rang des fournisseurs d'effectifs à l'UNFICYP, s'est abstenu sur la résolution adoptée par l'Assemblée générale parce qu'elle omettait de stipuler que les parties au conflit doivent collaborer avec la Force de maintien de la paix.

### **Maintien de la paix**

Les trois principales forces de maintien